Monsieur Je n'ay jamais
douté de vostre respect pour l'autorité
et pour la volonté du Roy; s'il y a eu
quelque défaut d'attention dans le stile
du premier acte que vous avés passé
avec M. de Copons, il sera pleinement
reparé par celuy dont M. d'Albaret m'a
envoyé le projet; jl vous fera part de la
lettre que je luy écris sur ce qui regarde les
graces que vous attendés de la bonté du Roy,
et je suis persuadé que vous les meriterés
toujours, par la fidelité de vostre zele et
de vostre attachement a son service, je suis

a Font.au le 20. 8.bre 1732.

Monsieur

Vostre bien humble
et affne. Serviteur
Daguesseau

Cette Lettre est de vieille datte, mais des
raisons qu'il seroit inutile de vous expliquer
m'ont empesché de la faire partir plustost

a M. De Collarès P.t au Con.l Superieur de Perpignan

D'Aguesseau

Voudriez-vous bien, Monsieur, en me renvoiant le Papier
que je vous ai prêté, me faire un prêt que je regarderai
comme au dessus du mien ? C'est votre plaidoyer sur l'affaire
de M D'Avissay de Chateaufort Con^r de la Cour de Nancy
et ~~de~~ Bouvet sur une Donation faite dans le Barrois. Quand
vous n'auriez encore que des notes elles me suffiront et pour les
ratures elles ne m'embarrasseront pas. Je crois devoir
travailler à cette affaire Mardy, et si j'ai ce que vous avez eu
aujourd'huy, qu[e] demain ~~matin à une heure~~ cela me sera très utile pour travailler avant que
d'aller l'après midy à Versailles. Vous voiez que ce Billet a des
interlignes plus que vos Plaidoyers et vous les excuserez.
Je crois qu'aujourd'huy on s'occupera de toute autre chose
à Versailles. Recevez les hommages de mon tendre et
inviolable attachement D'Aguesseau

Samedy à une heure

8.11

DSI

W

AGUESSEAU (Henri-François d'). Procureur général du Parlement de Paris, Chancelier de France. 1668-1751.-
P.A.S., S.l.n.d., 2/3 p. in-8.

l'Abbaye '66

Sur des affaires pendantes devant le Parlement. Il demande à un confrère, un avocat vraisemblablement de lui adresser sa plaidoirie. "... Quand vous n'auriez écrit que des notes elles me suffiront et pour les ratures, elles ne m'embarrasseront pas. Nous devons travailler à cette affaire, Mardy, et si j'ai ce que vous avez écrit aujourd'huy, cela sera très utile pour travailler avant que d'aller l'après-midy à Versailles...".

60 Frs.

7. BEAUHARNAIS (Le Prince Eugène de). Fils du généra[illegible]ndre de Beauharnais et de Joséphine T
Pagerie (la future Impératrice). Vice-[illegible]en 1805-1814, adopté par Napoléon en
1824). - L.A. signée "E" suivi de son p[illegible]au chef d'escadron Méjan aide de camp
Eugène à Paris". St-Leu , ce dimanche [illegible]oir (29 mai 1814). 1 p. in-4, adresse et cachet.

Mort de l'Impératrice Joséphine. Le destinataire était le fils du comte Etienne, secrétaire
dements du Prince Eugène. Il se trouvait alors à Paris avec son père. Cette lettre le charg

AGUESSEAU (Henri-François d'). Procureur Général du Parlement de Paris, Chancelier de France, 1668-1751.- Pièce autographe signée, s.l.n.d. 2/3 p. in-8. 60 Frs.

Sur des affaires pendantes devant le Parlement. Il demande à un confrère, un avocat vraisemblablement, de lui adresser sa plaidoierie. "... Quand vous n'auriez écrit que des notes elles me suffiront et pour les ratures, elles ne m'embarrasseront pas. Nous devons travailler à cette affaire, Mardy, et si j'ai ce que vous avez écrit aujourd'huy,cela sera très utile pour travailler avant que d'aller l'après-midy à Versailles ...".

1676 **AGUESSEAU** (Henry-François d'), célèbre chancelier de France, né en 1668, m. en 1751. — L. sign. avec 3 lignes aut., à M. de Collarès, président au Conseil supérieur à Perpignan. Fontainebleau, 20 octobre 1732, 1 p. pl. in-fol. 1.000 fr.

« Très belle lettre où il l'assure qu'il mérite toujours les bontés du Roi au sujet d'un acte qu'il a passé avec M. de Copons, qui sera pleinement réparé par celui dont M. d'Albaret lui a envoyé le projet ».